

Milly-la-Forêt, le 25 mars 2026

Objet : Convocation au Conseil municipal du 1^{er} avril 2026.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira le :

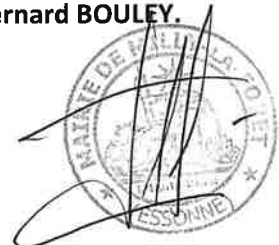
Mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h30 en salle du Conseil

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE EST LE SUIVANT :

1. Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Milly-la-Forêt
2. Débat d'orientation budgétaire 2026
3. Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
4. Majoration des indemnités de fonction des élus
5. Élection des membres de la commission d'appel d'offres
6. Création des commissions municipales et désignation de leurs membres
7. Fixation du nombre des membres élus du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS de Milly-la-Forêt et élection de ses représentants
8. Désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs
9. Désignation du correspondant défense
10. Proposition d'une liste de contribuables en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs
11. Renouvellement du comité consultatif du marché forain et fixation de sa composition

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Bernard BOULEY.



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024 :

1. Décision du Maire en date du 14 janvier 2026 – Acceptation du devis fourni par la société Wesco, pour un montant de 1 982,91 € HT (mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze centimes hors taxes), pour l'équipement du café poussette.
2. Décision du Maire en date du 20 janvier 2026 – Acceptation du devis fourni par la société BLACHERE, pour la location des illuminations de Noël 2026, pour un montant de 39 829,90 € HT (trente-neuf mille huit cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes).
3. Décision du Maire en date du 27 janvier 2026 – Autorisation du paiement de la facture des Éditions Législatives pour l'abonnement juridique annuel 2026 de la collectivité, pour un montant de 2 585,00 € HT (deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros hors taxes).
4. Décision du Maire en date du 29 janvier 2026 – Acceptation du devis fourni par Matière Studio, d'un montant forfaitaire de 7 200,00 € HT (sept mille deux cents euros hors taxes), pour une mission de conception relative à la rénovation intérieure, à la modification du cloisonnement et à l'aménagement de l'espace d'accueil de la mairie, des bureaux attenants et du hall.
5. Décision du Maire en date du 30 janvier 2026 – Acceptation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 « office en restauration scolaire » du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de service d'office en restauration scolaire conclu avec la société SAMSIK, portant intégration de prestations supplémentaires de propreté (réajustement des moyens humains à l'accueil périscolaire maternel et décapage/mise en cire annuels à l'école élémentaire Jean Cocteau et à l'accueil périscolaire), pour un montant de 8 329,90 € HT (huit mille trois cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes) par an.
6. Décision du Maire en date du 30 janvier 2026 – Acceptation du devis fourni par la société GRANIMOND, relatif à l'achat d'un columbarium 16 familles, pour un montant de 14 818,00 € HT (quatorze mille huit cent dix-huit euros hors taxes).
7. Décision du Maire en date du 3 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société DICOREP, pour un montant de 10 937,00 € HT (dix mille neuf cent trente-sept euros hors taxes), pour le changement des panneaux routiers du secteur 4 dans le cadre du marché public.
8. Décision du Maire en date du 4 février 2026 – Acceptation de l'avenant n° 1 au marché public de fourniture et livraison de repas préparés pour la restauration scolaire et le Square aux Enfants, pour le lot n° 2 « restauration scolaire et périscolaire maternels », conclu avec la Société française de restauration et services (SODEXO Écoles & Universités), ayant pour objet d'adapter la nature des composantes du goûter « 3 composantes », et de fixer le prix unitaire du goûter à 1,25 € HT (un euro et vingt-cinq centimes hors taxes).
9. Décision du Maire en date du 4 février 2026 – Acceptation de la proposition tarifaire de la société Assessfirst pour la solution d'aide au recrutement pour un montant de 5 832,00 € HT (cinq mille huit cent trente-deux euros hors taxes).
10. Décision du Maire en date du 5 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société FPV, pour un montant de 2 725,00 € HT (deux mille sept cent vingt-cinq euros hors taxes) pour la fourniture et la pose d'un rideau métallique au poste de police municipale.
11. Décision du Maire en date du 5 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société FPV, pour un montant de 8 154,66 € HT (huit mille cent cinquante-quatre euros et soixante-six centimes hors taxes), pour l'équipement de volets roulants solaires au Square aux Enfants.
12. Décision du Maire en date du 6 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société OVERTOP SECURITY, d'un montant de 5 966,00 € HT (cinq mille neuf cent soixante-six euros hors taxes), pour l'antivirus XDR SentinelOne destiné à la protection du parc informatique de la collectivité.
13. Décision du Maire en date du 16 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société RMSK HWJ CONSULTING, d'un montant de 9 800,00 € HT (neuf mille huit cents euros hors taxes), pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conseil et de formation à la mise en œuvre du RGPD au sein de la collectivité de Milly-la-Forêt pour l'année 2026.

14. Décision du Maire en date du 16 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA, d'un montant de 6 068,82 € HT (six mille soixante-huit euros et quatre-vingt-deux centimes hors taxes), pour le renouvellement du Pack Safe & Sauvegarde de la messagerie Office 365 Microsoft, permettant d'assurer la protection contre les menaces véhiculées par courrier électronique ainsi que la sauvegarde des données associées.
15. Décision du Maire en date du 17 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société APO-G AGENCEMENT, d'un montant de 9 204,18 € HT (neuf mille deux cent quatre euros et dix-huit centimes hors taxes), pour procéder à des travaux de modification et d'aménagement de bureaux au pôle technique.
16. Décision du Maire en date du 17 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société OVERTOP SECURITY, d'un montant de 23 960,00 € HT (vingt-trois mille neuf cent soixante euros hors taxes) relatif à la supervision, au maintien en conditions opérationnelles et de sécurité du pare-feu, de la console d'antivirus et du réseau de la collectivité.
17. Décision du Maire en date du 17 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société OVERTOP SECURITY, d'un montant de 5 700,00 € HT (cinq mille sept cents euros hors taxes) relatif à une prestation d'accompagnement et d'assistance à la migration de l'application de gestion de courrier et de GED de la mairie de Milly-la-Forêt.
18. Décision du Maire en date du 18 février 2026 – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT signée le 17 février 2023, prorogeant, d'une part, le volet PVD jusqu'au 31 décembre 2026 et, d'autre part, le volet ORT jusqu'au 31 mars 2032.
19. Décision du Maire en date du 20 février 2026 – Acceptation du contrat présenté par la société SERVIGECO, pour la dératisation et la désinfection annuelles de la ville, pour un montant de 2 890,00 € HT (deux mille huit cent quatre-vingt-dix euros hors taxes).
20. Décision du Maire en date du 24 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société LUDIK EXPO pour la location et l'installation d'une exposition de Playmobil® à l'espace culturel du Moustier, du 2 décembre 2026 au 3 janvier 2027, pour un montant de 4 675,00 € HT (quatre mille six cent soixante-quinze euros hors taxes).
21. Décision du Maire en date du 24 février 2026 – Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA, pour la gestion de sauvegarde, du plan de reprise d'activité et des deux tenants Microsoft 365 pour la collectivité, d'un montant de 5 000,00 € HT (cinq mille euros hors taxes).
22. Décision du Maire en date du 26 février 2026 – Autorisation de signature de l'avenant 2025 à la convention de financement du poste de chef de projet territorial Petites Villes de Demain, conclue entre la commune de Milly-la-Forêt et la Communauté de communes des Deux Vallées, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le montant du reste à charge pour la Ville s'élève à 17 837,10 € HT (dix-sept mille huit cent trente-sept euros et dix centimes hors taxes), représentant 24,5 % du montant total.
23. Décision du Maire en date du 18 février 2026 – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT, signée le 17 février 2023, prorogeant, d'une part, le volet PVD jusqu'au 31 décembre 2026 et, d'autre part, le volet ORT jusqu'au 31 mars 2032.
24. Décision du Maire en date du 3 mars 2026 – Acceptation des dispositions de la proposition tarifaire présentée par HAVAS VOYAGES, relative à l'achat de trois billets d'avion dans le cadre des congés bonifiés de Mme Sandrine SARADIN, pour un montant de 3 786,00 € HT (trois mille sept cent quatre-vingt-six euros hors taxes).
25. Décision du Maire en date du 6 mars 2026 – Acceptation du devis fourni par la société PRO URBA SUD, pour la maintenance des aires de jeux communales, pour un montant de 3 495,00 € HT (trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros hors taxes).
26. Décision du Maire en date du 6 mars 2026 – Acceptation du contrat présenté par la société AUDITELECOM, relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'une solution de téléphonie d'entreprise pour les services municipaux pour un montant 20 312,00 € HT (vingt mille trois cent douze euros hors taxes),

27. Décision du Maire en date du 9 mars 2026 – Acceptation du devis fourni par l'entreprise Ciril Group, d'un montant de 2 925,00 € HT (deux mille neuf cent vingt-cinq euros hors taxes), pour le traitement de la paie du mois de mars 2026.
28. Décision du Maire en date du 11 mars 2026 – Acceptation de l'avenant 2025 proposé par la société Eksaé pour l'utilisation des modules relatifs notamment à l'état civil, aux élections, à la population, au recensement, au PACS, à la facturation et au règlement, pour un montant de 5 823,72 € HT (cinq mille huit cent vingt-trois euros et soixante-douze centimes hors taxes), ainsi que d'un devis d'accompagnement de 750,00 € HT (sept cent cinquante euros hors taxes) comprenant les prestations de présentation, de formation et d'assistance personnalisée.
29. Décision du Maire en date du 11 mars 2026 – Acceptation du devis fourni par GEOMEXPERT pour la rétrocession de deux délaissés du domaine public aux propriétaires des parcelles riveraines (Carrefour Market et Bricomarché), d'un montant de 3 172,33 € HT (trois mille cent soixante-douze euros et trente-trois centimes hors taxes).
30. Décision du Maire en date du 12 mars 2026 – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne, au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la rue Jean Cocteau à la sortie de la place du marché, dont le coût prévisionnel est estimé à 30 672,26 € HT (trente mille six cent soixante-douze euros et vingt-six centimes hors taxes).
31. Décision du Maire en date du 12 mars 2026 – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne, au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, dans le cadre de la création de chicanes pour la sécurisation de l'entrée de ville sur la route de Gironville, dont le coût prévisionnel est estimé à 24 302,92 € HT (vingt-quatre mille trois cent deux euros et quatre-vingt-douze centimes hors taxes).
32. Décision du Maire en date du 13 mars 2026 – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne, au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, dans le cadre du réaménagement global de la rue Maillard desservant la future maison de santé et la future Maison des Arts et de l'Artisanat à Milly-la-Forêt, dont le coût prévisionnel est estimé à 75 545,00 € HT (soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq euros hors taxes).
33. Décision du Maire en date du 17 mars 2026 – Acceptation du devis fourni par la société SAML pour la remise en état d'un véhicule communal, pour un montant de 2 869,59 € HT (deux mille huit cent soixante-neuf euros et cinquante-neuf centimes hors taxes).
34. Décision du Maire en date du 19 mars 2026 – Acceptation du devis fourni par la société SUDELEC pour le remplacement complet du coffret de commande des pompes de relevage du lavoir situé rue Notre-Dame, pour un montant de 3 000,00 € HT (trois mille euros hors taxes).
35. Décision du Maire en date du 20 mars 2026 – Acceptation du devis fourni par la société APO-G AGENCEMENT, d'un montant de 3 755,86 € HT (trois mille sept cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-six centimes hors taxes), pour procéder à des travaux de modification et d'aménagement de bureaux au pôle technique de la mairie.
36. Décision du Maire en date du 23 mars 2026 – Acceptation de la reconduction du contrat de maintenance pour l'entretien, la surveillance et le contrôle des installations de traitement de l'air de l'école Jean Cocteau et de la maison des associations, conclu avec la société SOLUTHERM, pour un montant de 4 663,41 € HT (quatre mille six cent soixante-trois euros et quarante et un centimes hors taxes).
37. Décision du Maire en date du 29 janvier 2026 – Acceptation de l'avenant n° 1 au marché de restauration de la crèche conclu avec la société ELIOR. Les nouveaux prix unitaires HT sont fixés comme suit à compter du 1er mars 2026 : déjeuner bébé (moyen et grand) : 4,04 € HT au lieu de 3,98 € HT ; goûter bébé (moyen et grand) : 0,89 € HT taxes au lieu de 0,88 € HT ; pique-nique : 4,04 € HT au lieu de 3,98 € HT.

POUVOIR

Je soussigné(e), agissant en qualité de, donne pouvoir à pour voter en mes lieu et place à la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Fait à, le

Signature :

